



Progress beyond

Solvay annonce la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour la validation de sa séparation en deux sociétés indépendantes cotées en bourse

Bruxelles, le 7 novembre 2023 à 8h00 CET

Solvay SA ("Solvay" ou la "Société") a annoncé aujourd'hui la publication des documents relatifs à son Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée"), qui se tiendra le vendredi 8 décembre 2023, rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles, à 10h30 CEST. L'ensemble des documents, y compris la lettre du Président aux actionnaires, relatifs à cette Assemblée sont désormais disponibles sur www.solvay.com.

Nicolas Boël, Président de Solvay : *"Nos actionnaires vont maintenant avoir l'opportunité de voter pour la validation de la séparation en deux sociétés indépendantes - Solvay et Syensqo. Ce projet de séparation a été réalisé de manière transparente et consciencieuse, dans les délais impartis, par le Comité Exécutif de Solvay, sous une forme qui a gagné la confiance des acteurs du marché au cours de l'année écoulée. Ce nouveau chapitre de notre histoire de plus de 160 ans s'annonce passionnant et perpétuera un héritage précieux. Il fera avancer deux nouvelles histoires pour le bénéfice de l'ensemble de nos parties prenantes dévouées que j'ai personnellement servies en tant que membre du Conseil d'Administration depuis 1998"*.

Le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif recommandent unanimement aux actionnaires de Solvay de soutenir l'ensemble des points soumis au vote lors de l'assemblée. Leur soutien leur permettrait de créer deux groupes leaders dans leurs industries respectives, qui auront chacun la flexibilité stratégique et financière nécessaire pour développer leurs propres modèles opérationnels, marchés, projets d'investissement, feuilles de route en matière de durabilité, et poursuivre leurs priorités respectives dans l'intérêt de toutes les parties prenantes. Le Comité Exécutif a abordé le projet comme une introduction boursière pour Syensqo et comme une nouvelle naissance pour Solvay. Ce choix est motivé par l'intention de s'assurer que les investisseurs comprennent et apprécient pleinement les forces de chacun des deux groupes. Il leur permettra d'effectuer un choix d'investissement éclairé en restant investis dans les deux sociétés. Indéniablement, ces deux sociétés indépendantes entameront leur nouveau voyage avec des ambitions supérieures.

Les actionnaires de Solvay au moment de la séparation recevront des actions de Syensqo en proportion de leur participation au capital de Solvay SA. Les actions de chaque société seront admises aux négociations sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris.

La structure de gouvernance des deux entités, qui a été annoncée le 3 novembre 2023, reflète non seulement les meilleures pratiques prescrites par le Code belge de gouvernance d'entreprise, mais aussi les meilleures pratiques internationales de façon à mieux tenir compte de notre présence



Progress beyond

mondiale. Les Conseils d'Administration respectifs des nouvelles sociétés Solvay et Syensqo ont été composés d'une majorité de membres indépendants possédant l'expérience, les compétences et la diversité nécessaires pour superviser efficacement les deux équipes de direction distinctes et protéger les intérêts de toutes les parties prenantes.

Informations relatives à l'organisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Seuls les actionnaires de Solvay SA officiellement enregistrés au 24 novembre 2023 à minuit CET auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée du 8 décembre, quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent le jour de l'Assemblée.

L'Assemblée sera organisée de manière hybride, à la fois en personne et virtuellement. Les actionnaires peuvent participer physiquement à l'Assemblée. Ils peuvent également exercer leurs droits en donnant une procuration ou en participant et en votant en direct de manière virtuelle et interactive via la plateforme AGM+ de Lumi (www.lumiconnect.com). Des détails supplémentaires sont disponibles dans l'avis de convocation disponible sur www.solvay.com.

Les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée, que ce soit en personne ou par voie numérique, doivent déclarer leurs intentions au plus tard le 2 décembre 2023. Toutes les questions peuvent être adressées à ag.solvay@solvay.com au plus tard le 2 décembre 2023.

Visitez la [page](#) dédiée à l'Assemblée Générale pour plus de détails concernant l'ordre du jour, les conditions d'admission et les modalités de vote.

Informations légales importantes

Ce communiqué de presse est uniquement destiné à des fins d'information et n'est pas destiné à constituer, et ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou une sollicitation d'une offre de souscription ou d'achat, ni une invitation à acheter ou à souscrire des titres de Solvay ou de Syensqo, toute partie de l'activité ou des actifs décrits dans le présent document, ou tout autre intérêt, ou la sollicitation d'un vote ou d'une approbation dans toute juridiction en relation avec les transactions décrites dans le présent document ou autrement, et il n'y aura pas de vente, d'émission ou de transfert de titres dans toute juridiction en contravention avec la loi en vigueur. Le présent communiqué de presse ne doit en aucun cas être interprété comme une quelconque recommandation adressée à un quelconque de ses lecteurs.

Ce communiqué de presse ne constitue pas un prospectus ni un quelconque document d'offre aux fins du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 (tel que modifié, le « Règlement Prospectus »), et l'attribution d'actions de Syensqo aux actionnaires de Solvay SA dans le cadre de la scission partielle envisagée de Solvay SA devrait être effectuée dans des circonstances qui ne constituent pas une « offre au public de valeurs mobilières » au sens du Règlement Prospectus. Syensqo a préparé un document d'enregistrement, qui deviendra une partie constitutive du prospectus de Syensqo aux fins de l'admission à la négociation des actions de Syensqo sur les marchés réglementés d'Euronext à Bruxelles et à Paris dans le cadre de la scission partielle envisagée de Solvay. Le document d'enregistrement est mis gratuitement à la disposition des investisseurs sur les sites Internet de Syensqo (www.solvay.com/en/investors/creating-two-strong-industry-leaders/syensqo) et de Solvay (www.solvay.com) ainsi qu'au siège de Syensqo, rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles, Belgique. L'approbation du document d'enregistrement par la FSMA ne doit pas être comprise comme une approbation de l'admission des actions de Syensqo à la négociation sur les marchés réglementés susmentionnés.



Progress beyond

La diffusion de ce communiqué de presse peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et les personnes en possession d'un document ou d'une autre information mentionnée dans le présent communiqué doivent s'informer de ces restrictions et s'y conformer. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières de ces juridictions.

Ce communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, ces personnes répondant à la définition de « professionnels de l'investissement » de l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order ») ou (ii) sont des personnes répondant à l'article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order ou d'autres personnes à qui il peut être légalement communiqué ou fait communiquer, (toutes ces personnes étant ensemble désignées comme « personnes concernées »). Ce communiqué de presse s'adresse uniquement aux personnes concernées et ne doit pas être utilisé par des personnes qui ne sont pas des personnes concernées.

À propos de Solvay

Solvay est une entreprise fondée sur la science dont les technologies apportent des avantages dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Avec plus de 22 000 employés dans 61 pays, Solvay unit les personnes, les idées et les éléments afin de réinventer le progrès. Le Groupe cherche à créer une valeur partagée durable pour tous, notamment grâce à son programme Solvay One Planet qui s'articule autour de trois piliers : la protection du climat, la préservation des ressources et la promotion d'une meilleure qualité de vie. Les solutions innovantes du Groupe contribuent à la création de produits plus sûrs, plus propres et plus durables que l'on trouve dans les maisons, les aliments et les biens de consommation, les avions, les voitures, les batteries, les appareils intelligents, les applications médicales, les systèmes de purification de l'eau et de l'air. Fondée en 1863, Solvay se classe aujourd'hui parmi les trois premières entreprises mondiales pour la grande majorité de ses activités et a réalisé un chiffre d'affaires net de 13,4 milliards d'euros en 2022. Solvay est cotée sur Euronext Bruxelles et Paris (SOLB). Pour en savoir plus, consultez le site www.solvay.com

Contacts

Media relations

Nathalie van Ypersele
+32 478 20 10 62

Martial Tardy
+32 475 83 01 14

Peter Boelaert
+32 479 30 91 59

media.relations@solvay.com

Investor relations

Jodi Allen
+1 609 860 4608

Geoffroy d'Oultremont
+32 2 264 2997

Bisser Alexandrov
+32 2 264 3687

Imtiyaz Lokhandwala
+1 609 860 3959

investor.relations@solvay.com